



## *Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 08 avril 2022*

### **Ordre du jour :**

Vote des taux d'imposition 2022  
Vote des budgets primitifs 2022  
Dossier amendes de police 2022  
Divers

### **Vote des taux d'imposition 2022**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'état 1259 établi par la direction des finances publiques et demande au conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2022 en proposant une augmentation des taux à hauteur de 3 %. Le conseil municipal décide d'appliquer cette augmentation et vote les taux suivants : taxes foncières bâti 37,95 % et taxes foncières non bâti 61,43 %.

### **Vote des budgets primitifs 2022**

Les budgets primitifs présentés par le maire sont approuvés :

#### Commune :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 566 295,22 €

Dépenses et recettes d'investissement : 409 780,00 €

#### Service eau & assainissement :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 163 328,84 €

Dépenses et recettes d'investissement : 162 882,04 €

### **Dossier amendes de police 2022**

Le maire propose au conseil municipal de déposer un dossier « amendes de police 2022 » afin de financer à hauteur de 50 % un aménagement de sécurité aux abords de l'école publique.

A Ceyssat, le 12 avril 2022.

La secrétaire de séance,

Céline ROY.